



Président du jury
Pierre Caillet
 Meilleur Ouvrier de France
 Chef étoilé
 Toque de l'année 2018



TOURS - 16 AVRIL 2018

CONCOURS APPRENTIS

Valorisation culinaire
 des produits de notre terroir et des savoir-faire

Inscription pour participation avant le 31 Janvier 2018
 sur www.cite-toquee.com

1^{er} prix du concours : 2.000 € + une formation chez un chef étoilé
 Prix coup de cœur : une caisse "essentiels" Mauviel1830



www.cite-toquee.com

@CiteToqueeTours



INSCRIPTION
AVANT LE
31 JANVIER 2018 !



INSCRIPTION
AVANT LE
31 JANVIER 2018 !

TOURS - 16 AVRIL 2018

Extraits du règlement :

Le concours « Cité Toquée » est un concours international de cuisine à destination d'apprentis du métier de la restauration, visant à organiser une journée d'épreuves de cuisine.

Les objectifs de ce concours sont :

- de sensibiliser les apprentis à la réalisation de recettes à base des produits peu sélectionnés de la région Centre Val de Loire ;
- de promouvoir la formation par l'apprentissage ;
- de mettre en avant le savoir-faire de Femmes et d'Hommes passionnés par leur métier.

Le dossier de candidature est à demander sur le site internet :

<http://cite-toquee.com/je-m-inscris/>

- Les apprentis sélectionnés devront confectionner, à partir de produits du terroir de la Région Centre Val de Loire, sur une demi-journée d'épreuve, un plat et un dessert pour 8 personnes.

Peut candidater tout cuisinier en cours de formation professionnelle dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (CAP, BEP, BAC pro, BTS) dans la limite d'âge de 24 ans.

Le candidat pourra être soutenu soit par un professeur de son établissement scolaire soit par un membre de la brigade de son établissement professionnel.

Il est **OBLIGATOIRE** que le candidat travaille au sein d'un établissement de restauration. Cette condition doit également être remplie à la date du Concours.

Les candidats seront sélectionnés par un jury composé d'un président et de 6 professionnels de la restauration ou artisans, 2 journalistes et 2 partenaires. L'Organisatrice se réserve le droit de modifier la composition du jury.

Les dossiers retenus pour le Concours seront exclusivement sélectionnés par le jury sur la base des éléments communiqués avec le dossier de candidature. Le jury procèdera à l'étude de tous les dossiers de candidature complets et valides reçus dans le délai de candidature.

Seront sélectionnés 5 candidats.

La sélection par le jury se déroulera en début d'année 2018.

Les candidats retenus (ci-après collectivement ou individuellement « participant ») seront informés dans le délai de 15 jours à compter de la délibération du jury par e-mail ou par voie postale, contenant une convocation au Concours qui se déroulera le 16 avril 2018 à Tours.

Le concours « Cité Toquée » édition 2018 (ci-après le « Concours ») est organisé par Jeune Chambre économique de TOURS, association Loi 1901, affiliée à La Jeune Chambre Economique Française, reconnue d'utilité publique par décret du 10 juin 1976, ayant son siège social 15 rue du champ de Mars 37000 Tours.

Le règlement complet, avec ses annexes, est déposé via www.cite-toquee.com à la SELARL ACTHUIS, huissiers de justice associés 16, Place Richelieu 37400 AMBOISE.

Il est disponible à titre gratuit sur le site internet www.citetoquee.com ou peut être envoyé gratuitement par e-mail sur simple demande auprès de l'Association Jeune Chambre économique de Tours – Commission Cité Toquée - 15 Rue du Champ de Mars 37000 Tours.